



COLLEGE NATIONAL DES EXPERTS JUDICIAIRES EN ACOUSTIQUE

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{er} JUILLET 1901 DECLAREE SOUS LE N° 3902
ADHERENTE A LA FEDERATION NATIONALE DES COMPAGNIES D'EXPERTS PRES LES COURS D'APPEL ET/OU LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Secrétariat : Eric VIVIE 75, rue de l'Eglise 75015 PARIS tél : 01 45 58 30 13 fax : 01 45 57 40 56

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU CNEJAC DU 6 JUIN 2008 À 12h00

Siège du Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice (C.N.C.E.J.), 10 rue du Débarcadère à PARIS 17^{ème}, salle PRADO.

1. ORDRE DU JOUR.

Modification des statuts du CNEJAC, selon le projet de modification joint à la convocation à cette assemblée extraordinaire, envoyée à tous les membres :

- Remplacement de l'expression « expert(s) judiciaire(s) » par l'expression « expert(s) de justice ».
- Remplacement de l'expression « Fédération Nationale des Compagnies d'Experts près les Cours d'Appel et/ou les Tribunaux Administratifs » par l'expression « Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice près les Cours d'Appel et/ou les Tribunaux Administratifs ».

2. QUORUM.

D'après la feuille de présence, sur 58 adhérents dont 57 membres actifs :

Membres actifs présents : 29.

Membres actifs représentés : 4 (Couasnet, Luquet, Scavini et Vinci)

Le nombre de membres présents et représentés exigé pour l'obtention du quorum de l'Article 16 des statuts du CNEJAC (double majorité des deux tiers des membres actifs décomptés et de la moitié des Membres actifs à jour de cotisation) n'étant pas atteint, l'assemblée ne peut délibérer valablement.

Conformément aux Statuts, les membres actifs présents ou représentés étant supérieur à la moitié des membres actifs à jour de leur cotisation, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire sera tenue ce même jour vendredi 6 juin 2008 à 12h15, au siège du Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice (C.N.C.E.J.), 10 rue du Débarcadère à PARIS 17^{ème}, salle PRADO ; les décisions seront alors prises à la seule majorité des deux tiers des membres présents et représentés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est levée à 12h05.